

MAIRIE DE BRAY EN VAL

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

De solliciter une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local pour l'aménagement de la rue des Jardins du Coulouis.

De donner un avis **FAVORABLE** à la mise en place une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine sur la commune de Saint Benoît sur Loire.

D'accepter le versement de la somme de **31 500 €** à l'Association des Professionnels de la Maison de Santé pour pérenniser le bon fonctionnement.

D'approuver le **compte de gestion 2015** ainsi que le **compte administratif 2015 – Assainissement** – constate- la présence d'un déficit global de la section d'Exploitation de **4 346.04 €** et d'un excédent global de la section d'investissement de **17 777.57 €**, soit un résultat de clôture positif du budget de **13 431.53 €**. Et d'affecter les résultats. D'approuver le budget de l'année 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses à : **77 689.54 €** pour la section d'investissement et **54 418.05 €** pour la section d'Exploitation.

De fixer le montant de la redevance assainissement, au titre de l'année 2016, à **compter du 1^{er} mai 2016, à 1.50 € HT par m3** d'eau consommée. Le montant de l'abonnement reste à **70 €** par foyer.

D'approuver le **compte de gestion 2015** ainsi que le **compte administratif 2015 – Commune** – constate- la présence d'un excédent global de la section de fonctionnement de **627 474.09 €** et de la section d'investissement de **1 087 609.53 €** hors reste à réaliser, et un excédent de **887 609.53 €** avec les restes à réaliser, soit un résultat de clôture positif du budget de **1 594 070 €**.

D'affecter les résultats comme suit :

L'excédent de la section d'Investissement de **1 087 609.53 €** au compte 001 (*recettes*) de la section de d'Investissement du budget 2016.

L'excédent de la section de Fonctionnement de **627 474.09 €** au compte 002 (*recettes*) de la section de Fonctionnement du budget 2016 pour **499 916.62 €**, un titre de recette de **127 557.47 €** sera émis au compte 1068 (*recettes*).

D'approuver le budget de l'année 2016 qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

1 517 728.62 € pour la section de fonctionnement et **1 438 024.00 €** pour la section d'investissement.

De maintenir pour l'année 2016 les taux des **3 taxes communales**, qui restent donc les suivants :

Taxe d'habitation = 9.58 % Taxe sur le foncier bâti = 13.30 % Taxe sur le foncier non bâti = 44.59 %

De retenir l'entreprise EUROVIA de Corquilleroy (Loiret) pour la réalisation d'une dalle en enrobé permettant l'installation d'un skatepark. Le montant des travaux s'élève à **14 818.21 € HT**.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

Le site retenu pour l'installation du skatepark, aux abords de l'étang des Monteaux est propre et dessouché.

Le dossier PLU est consultable à la mairie et sur le site internet, rubrique « actualités ».